

rale des essais d'armes nucléaires et que leurs gouvernements respectifs se consulteraient en conséquence.

L'horizon est certes prometteur, mais il n'est pas sans nuage. Deux États dotés d'armes nucléaires (le R.-U. et la Chine) n'ont annoncé aucune interruption de leurs essais. La loi américaine évoque la possibilité d'une reprise limitée des essais après le 1^{er} juillet, uniquement aux fins de la sûreté et de la fiabilité des engins. Face à une telle démarche d'un État muni d'engins nucléaires, d'autres pourraient décider de lui emboîter le pas. Voilà qui serait particulièrement troublant, vu l'état précaire de la Nouvelle-Zemble, endroit de l'Arctique où a eu lieu le dernier essai soviétique...

On ne demande pas si l'on négociera un CTBT mais comment on le fera.

Maintenant que les négociations concernant la Convention sur les armes chimiques ont réussi, la CD est bien placée pour s'attaquer à un autre grand dossier, et aucun ne presse plus que le CTBT. J'ajouterais, en passant, que cette instance acquerrait d'autant plus d'autorité dans sa démarche si elle décidait une fois pour toutes d'accepter parmi ses membres tout État membre de l'ONU souhaitant contribuer à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais ou à l'étude de toute autre question concernant le désarmement multilatéral.

Bien sûr, la CD mène depuis des années des travaux fort utiles sur des aspects particuliers de l'interdiction des essais. Ainsi, le Groupe des experts scientifiques (GES) nous a énormément aidé à comprendre ce que nécessiterait la vérification d'un tel traité d'interdiction. Mais rien de tout cela ne peut remplacer les négociations en bonne et due forme. La préparation étant désormais achevée, le moment est venu de passer à l'étape de la négociation.

Mesures immédiates

Quelles seraient donc les mesures les plus utiles et les plus pratiques à prendre immédiatement dans le cadre de pareilles négociations? Dans le domaine de la vérification, il nous faut, je crois, mettre à profit le travail considérable accompli jusqu'ici par le GES. Ce groupe remarquable a été formé en 1976 pour élaborer des concepts sur un réseau international d'échange de données sismologiques. Pareil réseau aiderait les parties à un

CTBT à contrôler l'observation du traité, en leur fournissant des données aux fins de leurs propres systèmes nationaux de vérification.

Le GES a exécuté deux échanges expérimentaux internationaux de données sismologiques, en 1984 et 1991, et il a esquissé puis précisé une série de concepts qui fonderaient dans l'avenir un réseau international de vérification sismologique. Outre ce qui concernait la sismologie même dans le cadre de ce défi, le Groupe a examiné des aspects tels que les modalités de communication et l'analyse conjointe des données sismologiques.

Le GES prend maintenant des dispositions pour appliquer les résultats d'études antérieures. Par exemple, un de ses groupes de travail s'affaire à choisir, parmi les stations sismologiques existantes haut de gamme, celles qui feraient partie d'un réseau mondial, et il vient d'entreprendre des analyses de site dans des régions où il faudra

installer de nouvelles stations. Un autre groupe de travail évalue ce que divers réseaux seront capables de faire, de manière que le GES puisse présenter à la CD quelques options générales quant au coût par rapport aux capacités. Aspect important, le GES s'est donné jusqu'au 1^{er} janvier 1995 afin de déployer un réseau mondial suffisant pour commencer à mener des essais exhaustifs.

Il est généralement admis qu'un système d'échange de données sismologiques constituerait le meilleur moyen technique pour vérifier l'observation d'un CTBT, mais d'autres solutions demeurent possibles. Par exemple :

- a) le recours aux «moyens techniques nationaux», y compris la surveillance aérospatiale, pour recueillir des données. (Dans ce contexte, je rappelle que le premier accord multilatéral de surveillance aérienne, à savoir le Traité «Cieux ouverts», a été signé l'an dernier. Ce régime pratique et abordable met la surveillance aérienne à la portée technique et financière de nombreux pays qui n'auraient autrement pas eu les moyens d'y recourir. Jusqu'ici, quatre des cinq États dotés d'armes nucléaires sont assujettis au Traité.)
- b) D'autres aspects de l'accès aux images télécaptées et de l'analyse de ces dernières, selon ce qui peut être négocié.
- c) La collecte et l'analyse des radioéléments présents dans l'atmosphère — ce sont des moyens dont on se sert habituellement pour contrôler les orifices de ventilation des sites des explosions souterraines, mais qui sont de toute évi-

dence utiles pour détecter les essais faits dans l'atmosphère. (Ici encore, je précise que les parties au Traité «Cieux ouverts» ont convenu de l'utiliser aussi pour surveiller l'état de l'environnement.)

- d) Les inspections sur place, avec toutes les mesures techniques autorisées et les protocoles régissant les équipes d'inspecteurs.
- e) Les dispositions financières et administratives du Traité, notamment quand on soupçonne qu'une violation a été commise.

Le GES pourrait se pencher sur ces thèmes importants, mais on parviendrait plus directement à l'objectif en chargeant la CD, ou son comité spécial de l'interdiction des essais nucléaires, d'amorcer des discussions sur les aspects non sismologiques de la vérification d'un CTBT. De cette manière, on amènerait la CD elle-même à participer aux entretiens sur un aspect concret d'un éventuel CTBT.

Nous pourrions aussi faire en sorte que la CD demande au GES de procéder à l'installation et à la mise à l'essai du réseau mondial de stations sismologiques. À mon avis, nous en sommes maintenant au stade où il importe de créer un système réel plutôt qu'hypothétique. Le GES se renseignerait ainsi sur les véritables capacités d'un tel réseau et il pourrait offrir des choix clairs à la CD quant au coût probable et au potentiel des divers réseaux possibles et quant au type qui conviendrait le mieux.

La CD aiderait par ailleurs le GES dans son travail en acceptant explicitement la date du 1^{er} janvier 1995 que celui-ci s'est fixée pour déployer le réseau, car à compter de cette date ou même avant, il lui faudra savoir de quel type de système la CD souhaite poursuivre l'étude. Ce qu'il importe de retenir, c'est qu'une décision sur le système de vérification qu'il convient de mettre en oeuvre ne peut être prise qu'à la faveur de négociations. Plus tôt les pourparlers s'amorceront, plus tôt la CD pourra faire équipe avec le GES et commencer à guider ses travaux.

Conclusion

Pour progresser désormais, il nous faut absolument amorcer des négociations. Ne tardons plus! Assurons-nous que nous profitons au maximum de cette occasion unique s'offrant à nous de mettre fin pour de bon à toutes les explosions nucléaires expérimentales dans tous les milieux. Et je me permets, en terminant, de reprendre les paroles prononcées plus tôt par l'ambassadeur Goodby à cette conférence : «Faisons maintenant preuve de sagesse!»